

Paris, le 26 juin 2018

Publication du rapport annuel 2017 de l'Observatoire de l'épargne réglementée

Au sein du patrimoine financier des ménages, qui dépasse désormais les 5000 milliards d'euros, l'épargne réglementée croît significativement.

L'Observatoire de l'épargne réglementée, présidé par le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, publie ce mardi 26 juin 2018, son neuvième rapport annuel.

L'épargne réglementée des ménages s'élève à 733 milliards d'euros fin 2017, soit 14,6 % de leur patrimoine financier total. Sa progression (+2,5 % en 2017) provient surtout du livret A (+ 3,3 %).

Les personnes physiques détiennent 55 millions de livrets A en 2017, pour un encours total de 251,7 milliards d'euros. Les livrets d'un montant unitaire supérieur à 15 000 euros (13 % du nombre total de livrets) représentent 60 % de l'encours total.

S'agissant des livrets d'épargne populaire (LEP), leur nombre (9 millions) et leur encours global (44 milliards d'euros) ont diminué de plus de 30 % depuis 2008 (et de 2 % encore en 2017), malgré un taux de rémunération plus élevé (1,25 % jusqu'au 31 janvier 2020; 0,75 % pour le livret A et le livret de développement durable et solidaire). **L'OER assurera un suivi rapproché du développement du LEP par les réseaux bancaires.**

Une plus large diffusion du LEP auprès de la population éligible en termes de revenus, c'est-à-dire, pour 2018, les ménages dont le revenu fiscal 2016 de référence ne dépasse pas 19 468 euros pour une part et 29 863 euros pour deux parts (un LEP peut être ouvert par personne et deux au plus par ménage) est en effet souhaitable, ainsi que le gouvernement l'a indiqué.

Les plans épargne logement (PEL) réunissent 270 milliards d'euros d'épargne fin 2017. La collecte nette ralentit : + 4,1 % en 2017 après + 8,1 % en 2016. Cette progression serait encore plus faible si on excluait du calcul la rémunération des PEL.

Contact Presse:

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

270 millions d'euros de livrets réglementés inactifs ont été transférés en 2017 à la Caisse des dépôts et consignations au titre de la loi Eckert, contre 1 milliard d'euros en 2016, première année d'application, et 16 millions d'euros ont été restitués à leurs bénéficiaires.

Tous placements confondus, le patrimoine financier des ménages a dépassé 5 000 milliards d'euros en 2017, pour atteindre 5 014.

En France, 71 % de l'épargne est placée, directement ou indirectement, en produits de taux (principalement dépôts, livrets bancaires, obligations), contre 39 % aux États-Unis. Le solde est investi, directement ou indirectement, en produits de fonds propres (actions essentiellement).

Le patrimoine financier des ménages (placements finaux) s'internationalise : la part des actifs étrangers (autres pays de la zone euro inclus) monte de 29 % en 2000 à 43 % en 2017, et elle triple en valeur.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée est disponible en version électronique sur le site de la Banque de France : https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/observatoire-de-lepargne-reglementee

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

